

de protester à son tour contre le sort qui lui est fait et de défendre sa bourse contre le drainage continu dont il est victime.

Et pourtant ce pauvre consommateur, si passif d'habitude, n'est point aussi désarmé qu'il le croit; il pourrait fort bien faire entendre sa voix souveraine pour imposer raison à ses adversaires naturels; à ceux qui lui font dépenser sans compter l'argent si péniblement accumulé par lui. Au vrai, il serait nécessaire qu'il prit la peine de sortir de sa somnolence accoutumée.

L'effort lui serait pénible assurément les premières fois surtout, mais, une fois la tradition formée, quel bénéfice n'y recueillerait-il pas? S'agit-il de ces commerces qui ne condescendent jamais à le faire profiter de la baisse, en ayant grand soin au contraire de lui faire payer la hausse, comme la boucherie par exemple? Il aurait, dans l'organisation de sociétés coopératives de consommation, un excellent moyen de régler le marché, moyen infiniment plus sage et plus pratique que le recours, souvent aléatoire et toujours arbitraire, à la taxe officielle. Faut-il même lutter contre les industries à monopoles. Ici encore on n'est point sans ressources: nous avons vu, en France, quelques exemples de populations citadines s'insurgeant contre ces Compagnies; nous en avons, aujourd'hui encore, en Angleterre, où les habitants de Rothwell, dans le Northamptonshire viennent de dévisser leur compteurs à gaz et de les déposer dans la rue, ce qui est évidemment excessif, mais n'en est pas moins notable.

C'est la grève, dira-t-on! Sans doute, et pourquoi pas? Messieurs les patrons trouvent fort commode de faire payer leurs dividendes et messieurs les ouvriers leurs salaires par la grande masse des contribuables ou des consommateurs obligés, grâce aux droits de douanes, à payer leurs produits plus cher. Il est peut-être fort évangélique de tendre la joue gauche après avoir été frappé sur la droite. On se lasse cependant à ce jeu, s'il se prolonge outre mesure, et, sans prétendre à tondre les autres, on aimerait souvent à être moins tondue. Nous vérions avec grand plaisir, quant à nous, que le public prit enfin conscience et de ses droits et de sa force.

**Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.**

## LA CULTURE DE LA MORUE

On cultive actuellement la morue à Terre Neuve et l'on espère ainsi mettre fin à l'appauvrissement des bancs. Ce n'est pas qu'elle manque; on en pêche encore des millions de livres; mais des statistiques établies avec soin montrent qu'aujourd'hui les prises dans les baies de l'île et sur les bancs ne sont pas plus importantes qu'il y a cinquante ans, et cependant le nombre des pêcheurs a presque doublé et leurs engins se sont singulièrement perfectionnés. On en a conclu avec raison que l'espèce diminue. Mais à quelle cause attribuer ce phénomène? Les uns ont opté pour la migration, thèse facile à soutenir et essentiellement négative; d'autres, ceux-là des hommes de science, n'ont pas accepté ce diagnostic. Ils ont étudié, scruté la vie de la morue et sont arrivés à cette conviction que l'homme peut trouver un remède à ce dépeuplement qui compromet la grande industrie des pêcheries de l'île de Terre-Neuve.

D'après eux, c'est par centaines de millions que la morue femelle expulse ses œufs dans la mer, mais les œufs qui éclosent sont relativement en petite quantité; de plus, parmi eux, le déchet est encore énorme et si grand que des pisciculteurs très compétents estiment qu'un million d'œufs ne produit qu'une seule morue arrivant à son complet développement. Ajoutez à cela la capture de millions de jeunes sujets: il n'est pas surprenant de constater qu'une pêcherie, abondante autrefois, soit complètement ruinée aujourd'hui.

Grâce à la méthode artificielle, la régénération des pêcheries paraît assez facile. A Terre-Neuve, un laboratoire d'éclosion a été installé sur l'île Dildo, dans la baie de la Trinité, sur les indications d'un savant norvégien, M. Nielson, qui a été mis, il y a plusieurs années, à la tête du bureau de pisciculture. On peut faire éclore à Dildo de 250 à 300 millions de jeunes morues tous les ans. La durée de l'éclosion est de vingt jours. La première expérience a été faite en 1890: on a fait éclore, cette année, 17 millions de morues qui ont été, pour ainsi dire, plantées dans la baie; la seconde saison a produit 46 millions de sujets; celle de 1892 en a fourni 165 millions; d'après les pêcheurs, l'essai aurait réussi: ils disent avoir vu un nombre considérable de jeunes morues dans les eaux où l'on n'en rencontrait pas autrefois. Mais c'est seulement l'an pro-

chain que l'on sera fixé, parce que la morue n'atteint son plein développement qu'au bout de quatre ans.

## LE CENS D'ÉLIGIBILITÉ

Lè Conseil Central des Métiers et du Travail, ainsi que les deux assemblées de district des Chevaliers du Travail sont en instance auprès du conseil de ville pour obtenir l'insertion dans le bill amendement la charte de Montréal d'une clause abolissant le cens d'éligibilité—autrement dit, la qualification foncière, pour les échevins.

Comme nous voulons voir les affaires municipales de la cité administrées dans l'intérêt des citoyens, nous sommes naturellement convaincus que non-seulement le cens d'éligibilité doit être maintenu, mais même qu'il devrait être plus élevé, au moins pour un certain nombre d'échevins.

A part cette raison, qui en vaut bien une autre, nous pourrions donner celle-ci: que les échevins sont obligés de consacrer aux affaires de la ville un temps considérable qu'ils doivent enlever à leurs propres affaires; et que, naturellement, il serait mieux de n'élire comme échevins que des personnes pouvant sacrifier ainsi, sans compensation, une partie de leur temps. Demander un tel sacrifice à quelqu'un qui n'a pas pu se ramasser \$2,000 en propriété foncière, serait une cruauté; celui-là a besoin de tout son temps pour travailler pour ses propres besoins et ceux de sa famille. Il faudrait, si on l'élisait, où qu'on lui donnât l'autorisation tacite de *boodler*, ou qu'on lui créât, en dehors du conseil, un salaire suffisant pour le faire vivre. MM. les ouvriers ne nous disent pas qu'ils sont prêts à faire l'un ou l'autre.

Nous avons déjà à ce propos rappelé que le conseil municipal de Paris était élu par le suffrage universel, sans aucun cens d'éligibilité; mais que le préfet de la Seine, qui préside le conseil et a un droit de veto absolu sur ses délibérations, est nommé par le gouvernement. Ce qui se ferait sans ce contrôle, peut se deviner assez facilement. Et il paraît même que malgré cela, les conseillers municipaux de Paris savent s'indemniser de la gratuité de leurs fonctions, si nous en croyons l'extrait suivant d'un article de M. Ernest Brelay, dans l'*Economiste Français*:

« Aussi les personnes peu habituées à feuilleter le budget seront obligées de chausser de fortes lunettes pour découvrir d'abord et lire